



RAPPORT DU JURY

2
0
1
9

Concours de Rédacteur Territorial

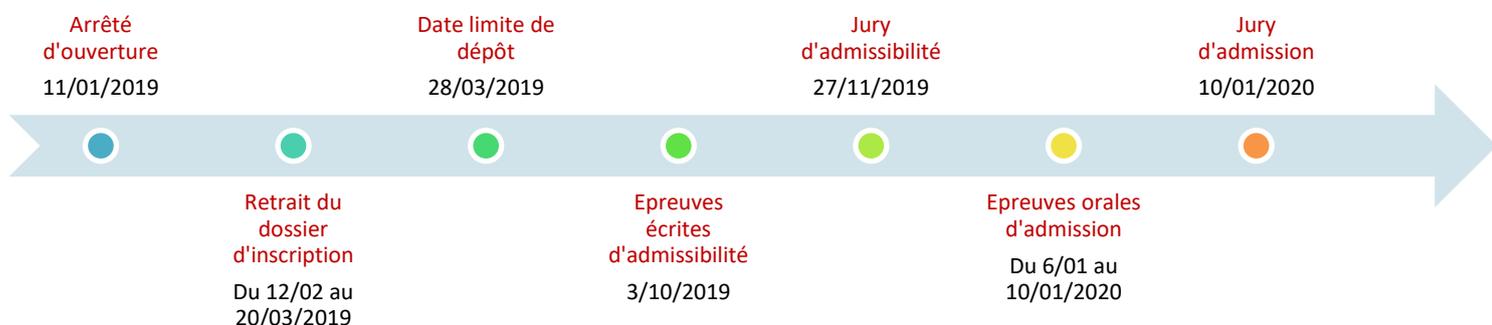


SOMMAIRE

| | | |
|------|--|---|
| 1. | PRESENTATION DU CONCOURS | 2 |
| 1.1. | Calendrier..... | 2 |
| 1.2. | Nombre de postes ouverts | 2 |
| 1.3. | Composition du jury..... | 2 |
| 2. | PROFIL DES CANDIDATS | 3 |
| 2.1. | Répartition Géographique | 3 |
| 2.2. | Répartition Femmes/Hommes | 3 |
| 2.3. | Répartition par tranche d'âge..... | 3 |
| 2.4. | Préparation des candidats | 4 |
| 2.5. | Niveau d'études | 4 |
| 3. | EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE | 5 |
| 3.1. | Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité | 5 |
| 3.2. | Principaux chiffres de l'épreuve écrite | 5 |
| 3.3. | Résultats de l'épreuve écrite | 5 |
| 4. | EPREUVE ORALE D'ADMISSION | 6 |
| 4.1. | Nature de l'épreuve orale d'admission | 6 |
| 4.2. | Principaux chiffres de l'épreuve orale | 7 |
| 4.3. | Résultats de l'épreuve orale | 7 |
| 5. | OBSERVATIONS DU JURY | 7 |

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de ce concours pour les Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Le nombre de postes ouverts est de 100, répartis comme suit : 40 pour le concours externe, 50 pour le concours interne et 10 pour le troisième concours.

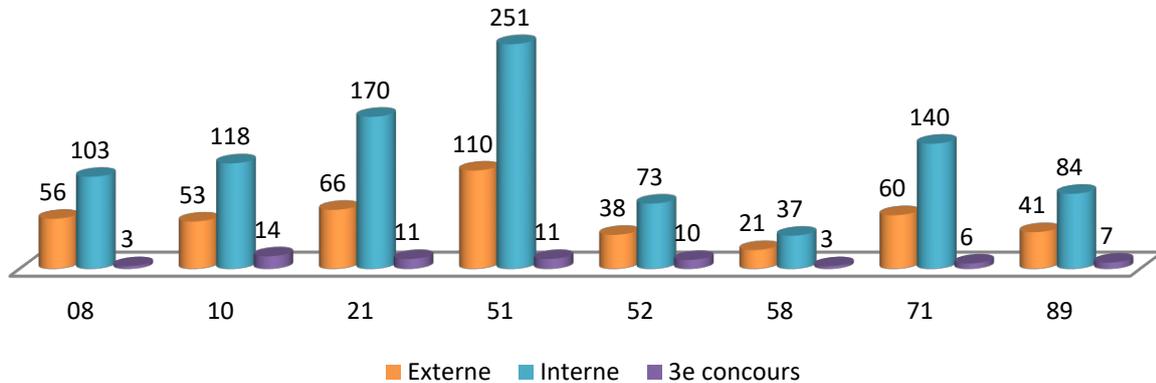
1.3. Composition du jury

| Elus locaux | | Fonctionnaires Territoriaux | | Personnalités Qualifiées | |
|---------------------|--|-----------------------------|--|--------------------------|---|
| M. Patrice VALENTIN | Président du Jury, Président du CDG 51, Maire d'Esternay, Conseiller Régional, Délégué Régional du CNFPT | Mme Estelle BOUSSARD | Représentante du Personnel à la Commission Administrative Paritaire B (51) | Mme Ouihemme BOUGUERAIRA | Attachée à la ville et à la Communauté de Communes de Vitry le François |
| M. Patrice ESPINOSA | Maire d'Izier, Membre du Conseil d'Administration du CDG 21 | Mme Aline GRISEUR | Attaché Principale à la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (51) | M. Jean-Charles DE BELLY | Attaché Principal à la Communauté de Communes Mad et Moselle |
| Mme Solange GAUDY | Maire de Le Chêne, Conseillère Départementale (10) | Mme Danielle LOUISO | Attachée Principale à la Communauté Urbaine du Grand Reims (51) | M. Jean-Yves STEPHAN | Représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale |

2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

Répartition pour les départements conventionnés

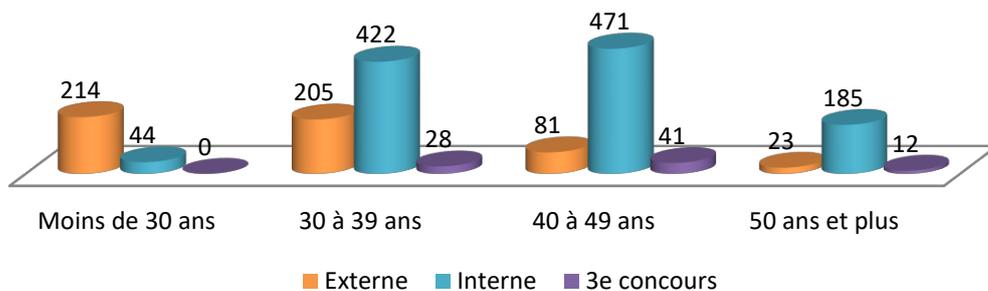


Les candidats issus de départements extérieurs à la zone de conventionnement sur
 Concours Externe : 78 sur 523 candidats inscrits,
 Concours Interne : 146 sur 1122 candidats inscrits,
 Troisième concours : 16 sur 81 candidats inscrits.

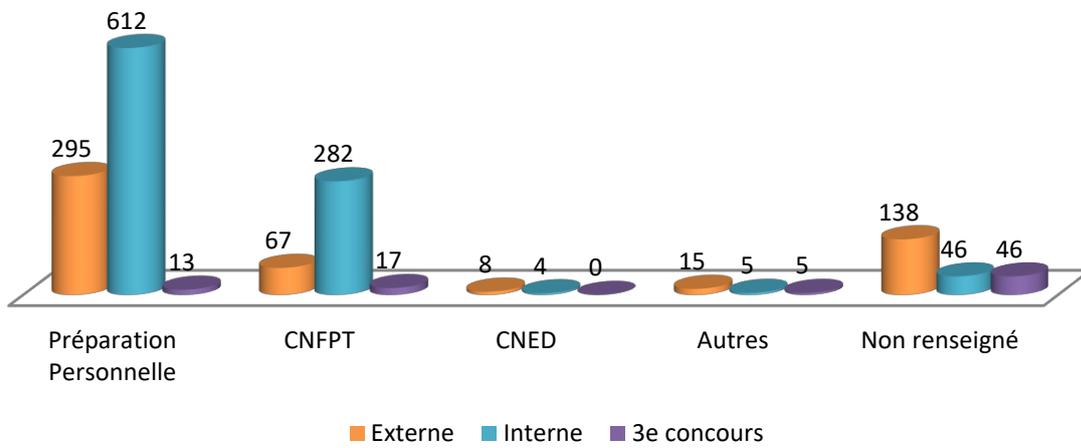
2.2. Répartition Femmes/Hommes



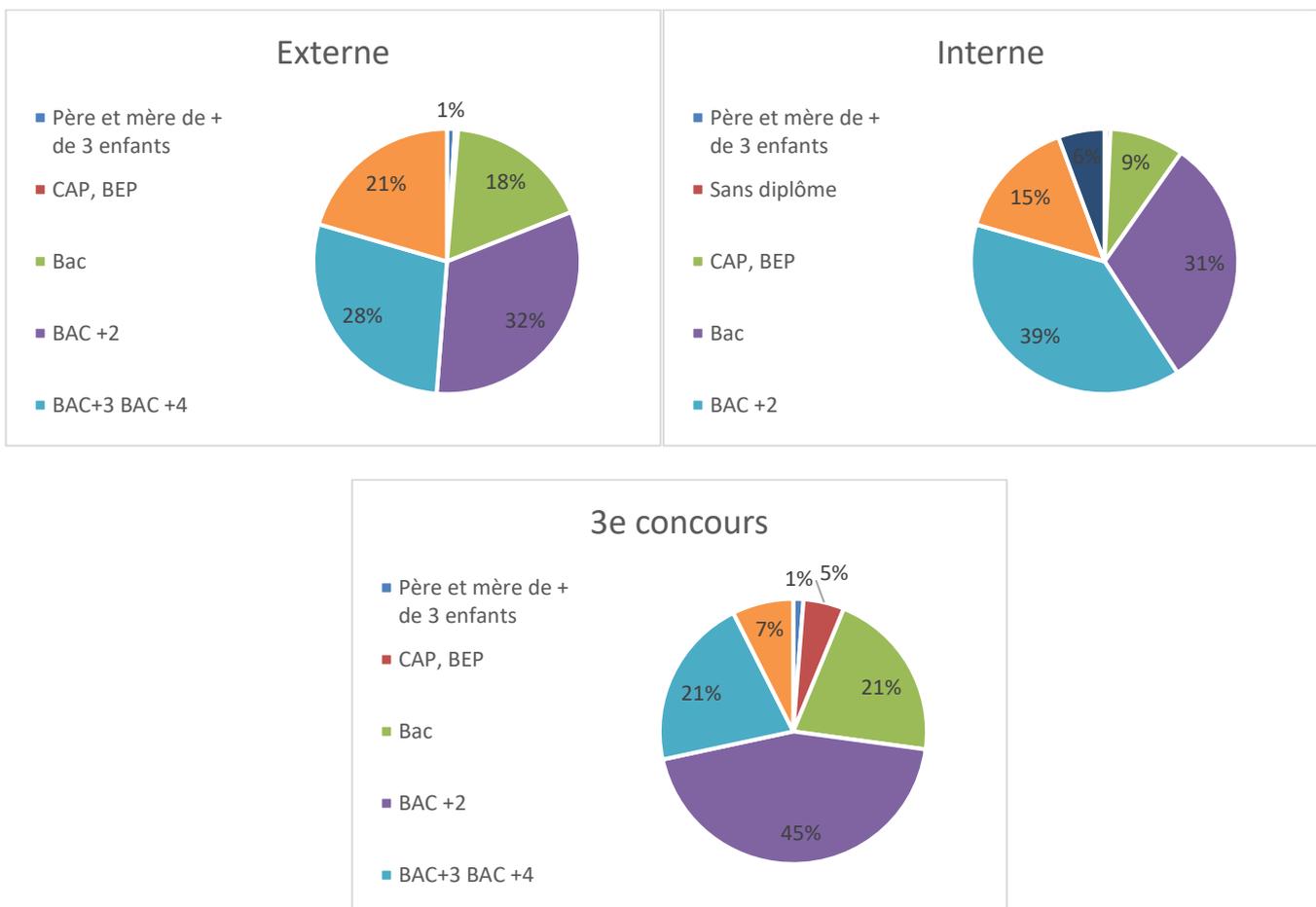
2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



2.5. Niveau d'études



3. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité

Le concours externe de rédacteur comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1).

2° Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne de rédacteur comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le troisième concours de rédacteur comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité comprend la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Les sujets de la session 2019 du concours sont disponibles sur le site internet <https://51.cdgplus.fr/concours-examens/Annales/>

3.2. Principaux chiffres des épreuves écrites

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 3 octobre 2019, sur 6 sites (2 sites de droit commun et 4 pour les candidats reconnus Travailleur Handicapé) au Capitole, au Comité du Tourisme et à l'annexe du Centre de Gestion situés à Châlons en Champagne (51), ainsi qu'au Parc des Expositions d'Autun (71).

| | Externe | Interne | Troisième Concours |
|--|---------|---------|--------------------|
| Nombre d'admis à concourir | 522 | 1 117 | 80 |
| Nombre de présents aux épreuves écrites | 238 | 775 | 53 |
| Absentéisme en % | 54,41% | 30,62% | 33,75% |

3.3. Résultats des épreuves écrites

- Externe

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à 9,50 sur 20

| | Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admissibles |
|--------------------------|--------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| Questions sur un domaine | 0,50 | 16,50 | 100 | / |
| Rédaction d'une note | 0,74 | 16,87 | 35 | / |
| Moyenne | 1,19 | 15,25 | 53 | 56 |

- Interne

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à 12,43 sur 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admissibles |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| 0,00 | 17,00 | 62 | 87 |

- Troisième concours

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à 9,50 sur 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admissibles |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------------|
| 2,11 | 15,61 | 1 | 17 |

50 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat, signe distinctif ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- ✓ Copies non cachetées ;
- ✓ Utilisation de plus d'une couleur pour composer ;
- ✓ Utilisation du crayon de papier ;
- ✓ Lignes tracées ;
- ✓ Copie coupée en deux par le candidat ;
- ✓ Symboles sur la copie ;
- ✓ Adresse fictive sur la copie ;
- ✓ Brouillon rendu avec la copie ;
- ✓ Date fictive indiquée sur la copie ;
- ✓ Commune fictive indiquée sur la copie ;
- ✓ Signature sur la copie ;
- ✓ Nom fictif sur la copie ;

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature des épreuves orales d'admission

L'épreuve d'admission du concours externe se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du concours interne se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du troisième concours consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

4.2. Principaux chiffres des épreuves orales

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne, du 6 au 10 janvier 2020.

| | Externe | Interne | Troisième concours |
|--------------------------------------|---------|---------|--------------------|
| Nombre de postes | 40 | 50 | 10 |
| Nombre de candidats admissibles | 56 | 87 | 17 |
| Nombre de présents à l'épreuve orale | 55 | 86 | 17 |
| Absentéisme en % | 1,75% | 1,15% | 0 % |

4.3. Résultats de l'épreuve orale

- Externe

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,71 sur 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admis |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------|
| 6,00 | 19,00 | 0 | 34 |

- Interne

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 11,75 sur 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admis |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------|
| 3,50 | 17,16 | 2 | 56 |

- Troisième concours

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,75 sur 20

| Note la plus basse | Note la plus élevée | Notes < 5 | Nombre d'admis |
|--------------------|---------------------|-----------|----------------|
| 6,33 | 16,33 | 0 | 10 |

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les présentations orales des candidats sont trop uniformes et manquent de personnalisation. Ces derniers doivent davantage s'approprier cet exercice.

De nombreuses lacunes constatées sur l'environnement territorial et un manque certain de curiosité sur l'actualité.

Les candidats ont une excellente approche métier et une très bonne expertise mais manquent d'adaptabilité pour se projeter vers un autre poste.

Le Président du jury


Patrice VALENTIN
Président du Centre de Gestion de la Marne
Maire d'ESTERNAY
Conseiller Régional
Délégué Régional du CNFPT